

Procès-verbal
Assemblée générale extraordinaire
4 février 2025, 19 h

En vidéoconférence Zoom

Approuvé le _____ 2025

Présences :

Coopérative (nom abrégé)	Prénom + Nom	Fonction	Droit de vote à l'AGA
Alimentation Coop Rimouski	Denis Gigault	Directeur général	OUI
Alimentation Coop Rimouski	Jean-Roch Michaud	Président	OUI
Alma	Christine Dionne	Directrice générale	OUI
Amos	Francis Cimon	Président	OUI
Amos	Anthony Rouillard	Directeur général	OUI
Asbestos	Stéphane Gosselin	Directeur général	OUI
Bizz	Guylaine Duval	Présidente	OUI
Bonaventure	Stephen Merry	Directeur général	OUI
Chandler	Louise David	Administratrice	OUI
Charlesbourg	Gilles Gagnon	Administrateur	OUI
Charlesbourg	Michel Lambert	Vice-président	OUI
Convivio	Marlène Jobin	Présidente	OUI
Convivio	Yanic Drouin	Directeur général	OUI
Éveil	Michel Leblanc	Directeur général	OUI
Havre-aux-Maisons	Pascal Thorne	Directeur général	OUI
La Paix	Pierre Roy	Président	OUI
Montmagny	Danielle Létourneau	Administratrice	OUI
Montmagny	Francis Rouleau	Directeur général	OUI
Sainte-Foy	Jean-Luc Lavoie	Président	OUI
St-Luc	Suzanne Gauthier	Administratrice	OUI
Stoke	Marie-Pier Da Silva	Directrice générale	OUI
Unité	Marie-Josée Miousse	Directrice générale	OUI

Sont aussi présentes les membres de l'équipe d'ICI COOP :

- Hélène Francoeur, directrice générale;
- Véronique Proulx, directrice administrative et financière;
- Gabrielle Arguin, chargée de projet à la vie associative.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

M. Pierre Roy, à titre de président de la FCAQ, ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 19 h 05, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie pour leur présence. Les procédures d'assemblées en mode virtuel sont présentées.

2. Lecture de l'avis de convocation

Sur l'invitation du président d'assemblée, M. Michel Lambert, secrétaire de la Fédération, fait la lecture de l'avis de convocation, transmis le 17 janvier 2025.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour



M. Michel Lambert, secrétaire de la Fédération, enchaîne avec la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Modifications aux règlements généraux
 - 4.1. Article 4.4 : ajout du vote par voie électronique
 - 4.2. Article 4.11 : procédure d'élection
5. Modification du mandat de l'auditeur pour l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2024
6. Point d'information : congrès et AGA
7. Fermeture de l'assemblée.

Résolution AGE 2025-02-04_01

Il est proposé par Yanic Drouin (Convivio), appuyé par Denis Gigault (Alimentation Coop Rimouski), d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. Modifications aux règlements généraux

M. Pierre Roy mentionne qu'un cahier des propositions de modification a été transmis aux personnes inscrites en amont de la rencontre. Il propose deux modifications, qu'il explique :

- Article 4.4 Vote
Il est suggéré d'ajouter la notion de vote électronique dans les règlements généraux de la Fédération puisque présentement elle est implicite et pourrait porter à discussion.
- Article 4.11 Procédure d'élection
Il est proposé d'ajouter des précisions quant au temps de parole dévolu aux candidats en élection. L'objectif est de ne pas permettre à un candidat de se retirer et d'utiliser son temps de parole pour influencer le vote vers l'un ou l'autre des candidats.

Résolution AGE 2025-02-04_02

Il est proposé par Gilles Gagnon (Charlesbourg), appuyé par Marie-Pier Da Silva (Stoke), d'adopter toutes les modifications proposées aux règlements généraux comme cela a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

5. Modification du mandat de l'auditeur pour l'année financière s'étant terminée le 31 décembre 2024

M. Pierre Roy explique que, lors de l'assemblée générale annuelle 2024, un mandat d'audit a été confié à la firme comptable Lemieux Nolet pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Selon l'article 139 de la *Loi sur les coopératives*, si tous les membres présents à l'AGA y consentent, une coopérative peut confier au vérificateur un mandat de mission d'examen telle qu'elle est définie par règlement du gouvernement. Ce faisant, cette décision doit être unanime, faute de quoi le mandat ne pourra pas être modifié. M. Roy confie la parole à Mme Marlène Jobin, trésorière de la Fédération.

Mme Jobin explique que, depuis 2023, il y a une expertise comptable au sein du conseil d'administration de la FCAQ qui s'implique également dans le comité des finances et de gestion des risques. Des outils de contrôle plus structurés et rigoureux ainsi que des rencontres plus régulières de ce comité ont été instaurés. De plus, le comité se penche sur les données qui lui sont présentées et sur tous les écarts, s'il y a lieu.

À la fin de l'été 2024, la Fédération a reçu un appel du responsable de notre dossier d'audition à la firme Lemieux Nolet l'informant que cette dernière ne pourrait plus réaliser le mandat confié, faute de ressources. À force de discussions, la Fédération a été en mesure de convaincre la firme de nous conserver comme client, en acceptant toutefois des délais de production plus longs. Lors de ces discussions, la Fédération a aussi compris qu'en effectuant un changement de mandat, il serait possible d'obtenir les résultats un peu plus tôt (même si le délai reste allongé) et qu'il serait plus facile de poursuivre la relation d'affaires.



Mme Jobin répète que, pour changer un mandat en cours d'année, il faut absolument une décision unanime.

Elle poursuit en expliquant la différence entre un audit et une mission d'examen. Un audit apporte un niveau d'assurance raisonnable, tandis qu'une mission apporte un niveau d'assurance limité. La différence réside dans les travaux. Par exemple, lors d'un audit, tous les travaux sont vérifiés et contre-vérifiés, même si toutes les réponses fournies sont satisfaisantes. Lors d'une mission, les vérifications sont faites, mais, si les réponses sont satisfaisantes, les travaux s'arrêtent là. Il faut toutefois savoir que, si un écart important survient sans réponses satisfaisantes, la firme va poursuivre les travaux pour vérifier davantage la situation. Encore une fois, Mme Jobin mentionne que, puisque le comité des finances réalise déjà un gros travail en amont, les situations, s'il y en a, seront décelées avant la vérification comptable. De plus, elle ajoute que, dans le bilan de la Fédération, il n'y a plus rien d'inquiétant puisque tous les actifs incorporels ont été retirés au cours des deux dernières années (exercices 2022 et 2023). L'autre gros morceau concerne les subventions. Or, la Fédération doit faire la reddition pour ces dernières. Il s'agit encore là d'une seconde forme de vérification.

Mme Jobin mentionne aussi que la modification entraînerait une réduction des coûts, mais également du temps ressources sur le dossier. Au contraire, en maintenant l'audit, la Fédération est à haut risque de perdre son vérificateur actuel et devrait alors aller au marché. Dans le contexte, il est peu probable d'obtenir plus d'une soumission puisque les firmes tendent à se départir des dossiers d'audit, ce qui lui enlève aussi son pouvoir de négociation. Elle deviendrait alors plus sujette à une augmentation marquée des frais. Mme Jobin conclut sur le fait que, de l'avis du comité des finances et du conseil d'administration, la transformation du mandat d'audit à celui d'une mission n'aura pas d'impact.

Résolution AGE 2025-02-04 03

Il est proposé par Gilles Gagnon (Charlesbourg), appuyé par Francis Rouleau (Montmagny), de modifier la décision de l'AGA (Résolution AGA_2024-06-04_07) afin d'octroyer à la firme comptable Lemieux Nolet un mandat de mission d'examen, plutôt qu'un mandat d'audition, sur l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6. Point d'information : congrès et AGA

M. Pierre Roy invite Mme Hélène Francoeur, directrice générale, à poursuivre. Elle mentionne que le congrès de la FCAQ aura lieu du 5 au 7 juin à l'Hôtel Delta Mont Sainte-Anne. Le 5 juin, la journée débutera par des activités en après-midi, mais elle précise que, le 7 juin, bien qu'il y ait un déjeuner de prévu, il n'y aura aucune activité. En effet, historiquement, la dernière demi-journée était réservée à l'AGA. Or, dans le contexte où les états financiers ne seront pas prêts, l'AGA sera remise à l'automne en mode virtuel. La date exacte sera communiquée sous peu. Un courriel pour les inscriptions au congrès a déjà été envoyé. Mme Francoeur invite les coopératives à s'y inscrire.

7. Fermeture de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Résolution AGE 2025-02-04 04

Il est proposé par Stephen Merry (Bonaventure), appuyé par Francis Cimon (Amos), de clore la rencontre puisque tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Roy, président

Michel Lambert, secrétaire

